

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 mars 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (303r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 mars 1866, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (8)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45444>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 mars 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

# Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Cantagrel que son avoué de Charleville lui apprend que le tribunal est indisposé par le fait que l'expertise n'est pas achevée et que les frères Corneau auraient répondu à ses arguments. Il demande à Cantagrel de se renseigner.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 11 mars 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bertrand \[Charleville\]](#)
- [Corneau frères](#)

Lieux cités [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 15/01/2024

---

## Monseigneur Cartagena

je vous une nouvelle lettre  
de mon avocat de charlevoix qui  
me dit que le tribunal s'indispose  
de voir que le bapteme dans l'affaire  
corneau n'est pas encore terminé  
il paraît que les M. & Mme corneau  
ont pourtant fermé leur écurie  
en supposant que non il n'y ait  
pas leur communication

vous levez donc mon ami voire  
au les avocats en sont et me le dire

bon a vous

Georges